



# Carnelle

Pays de France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LETTRE D'INFORMATION / JUIN 2015



## L'ÉDITORIAL DE RAPHAËL BARBAROSSA, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE

### Bilan 2014 et perspectives 2015 à 2017...

Déjà amorcé en 2014, la nécessité pour l'Etat d'assainir dans les trois ans à venir les comptes publics et de résorber l'endettement national à hauteur de 3% de son PIB se répercute de façon drastique sur les ressources budgétaires de toutes les collectivités territoriales. Ainsi, pour Carnelle Pays de France, à échéance 2017, sont annoncées de fortes **baisses des ressources de fonctionnement** avec quasi disparition à terme, de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, conjuguée à une forte augmentation de notre contribution de reversement au fond de péréquation intercommunautaire et auxquels s'ajoute le coût de **nouvelles missions** imposées par l'État, comme en 2014, la réforme des rythmes scolaires et en 2015 l'instruction des Permis de Construire et du droit des sols.

En matière d'**investissement** se cumulent une **diminution** en cascade des taux de **subvention** allouable par l'État, la Région et le Département ainsi qu'un allongement des délais et de la périodicité de leurs attributions. Mais en dépit d'un tel contexte économique et budgétaire des plus contraints, collectivités et élus se doivent de maintenir l'in-

vestissement, de participer au soutien de l'activité économique, de développer toutes formes de bassins de vie, d'emplois, de services, à leurs mesures et au bénéfice de tous **afin de bien préparer l'avenir**.

C'est ainsi, qu'il a été décidé de porter en 2015 les taux des fiscalités additionnelles au niveau de ceux d'une même strate communautaire.

En effet, un auto plafonnement aux 2/3 des indemnités des élus depuis 2004, un personnel communautaire déjà à temps partiel, un hébergement gracieux en l'Hôtel de Ville de Viarmes, une mise en place de mutualisation de contrats de commandes ou services, au bénéfice des budgets communaux et encore à venir, ne suffisent plus à assurer le surplus de ressources communautaires nécessaires :

- A la permanence d'un **soutien** aux modes d'**accueil Petite Enfance** : micro-crèches et halte-garderie.
- Au **partenariat pédagogique** avec la fondation Royaumont à travers ateliers et parcours scolaires.
- Au **soutien de l'économie touristique** locale avec les offices d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes sur l'ensemble du territoire de Carnelle.

- A l'entretien du maillage des **voiries communautaires**.

- A l'arrivée de la  **fibre optique** et du  **tout numérique** dans chaque foyer, d'ici à 2020 à travers un engagement annuel de Carnelle à hauteur de 270 000 euros auprès du Syndicat Numérique du Conseil Général.

- A la résorption de la **Friche industrielle Vulli** dès 2015-2016 par une belle opération d'habitat, sans frais ni remboursement d'avance.

- A la prise en charge d'une **gendarmerie communautaire** avec jury et maquette de projet en 2015 et constitution d'un patrimoine immobilier à terme, dans le cadre d'une opération financièrement neutre pour Carnelle.

- A la mise en régie de la **ZAC de l'Orme** et au choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2015 pour constitution d'un bassin d'emplois locaux et de nouvelles rentrées fiscales diversifiées, à échéance 2017. Enfin pour la **ZAC de la Croix Verte** : sur un périmètre certes plus réduit qu'à l'origine, nous sommes en attente des travaux de mise en chantier de l'autoroute A16, dès 2016.

Au total pour Carnelle, de réelles perspectives de développement, activités, services et ressources à venir, dans les trois ans que nous nous devons de pré-financer ensemble.

#### 2014

Gares ligne H SNCF : des parkings à neuf. Une micro-crèche de plus à Belloy-en-France et demain à Baillet-en-France.

#### 2015

Gendarmerie communautaire : jury d'architectes et maquette du projet.

Zone Vulli : la fin d'une friche.

ZAC de l'Orme : travaux en régie et pré-commercialisation

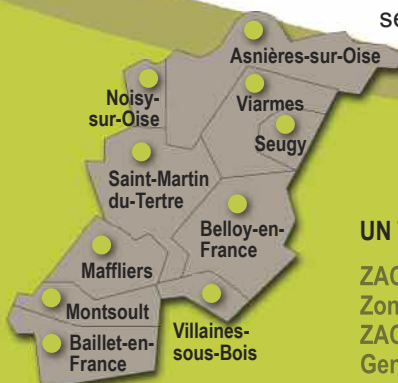
#### 2016

Croix Verte : début de l'autoroute A16.

#### 2015 à 2020

Déploiement de la fibre optique pour tous.

Siège de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France :  
Mairie de Viarmes - place Pierre Salvi,  
95270 Viarmes  
Directeur de la publication :  
Raphaël Barbarossa  
Directrice de la rédaction :  
Catherine Borgne  
Conception-réalisation : Natacha Ponte  
Crédit photos : photothèque mairies  
Communauté de Communes  
Impression : Seugy Offset Services



#### UN TERRITOIRE EN DEVENIR

ZAC de l'Orme  
Zone de Vulli  
ZAC de la Croix Verte  
Gendarmerie communautaire  
Le numérique pour tous

#### UNE DIMENSION ATTRACTIVE

Dynamisme d'une population jeune, développement touristique et cadre de vie préservé

#### LA MUTUALISATION EN MARCHÉ

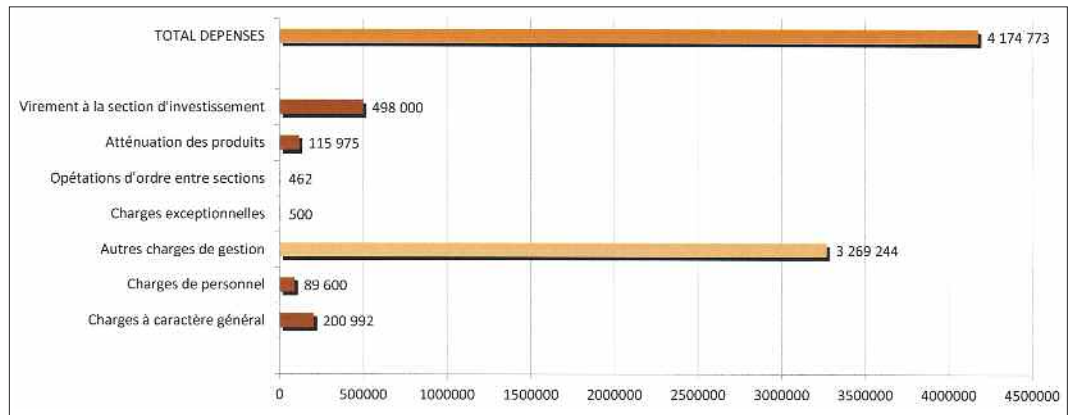
Des services diversifiés et des économies d'échelle



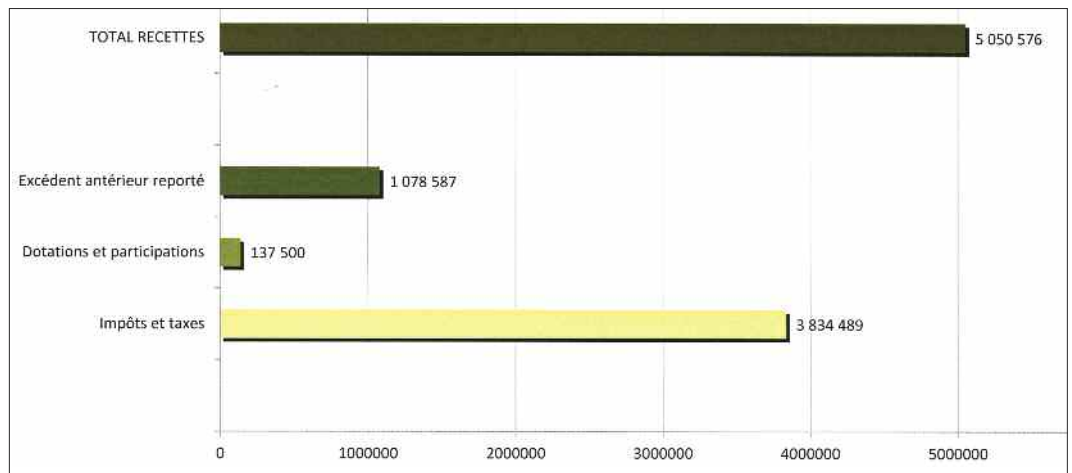
**Claude Krieguer**  
Vice-président

La Communauté de Communes Carnelle - Pays de France (CCCPDF) doit maintenant créer les conditions financières nécessaires au financement de son développement opérationnel et à la mise en œuvre des projets de mutualisation. Avec une fiscalité additionnelle mesurée comparée à celles des autres intercommunalités de notre secteur, la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France a réalisé de nombreuses opérations pour le compte des communes telles que la reprise et la réhabilitation de certaines voiries communales, la réfection et le réaménagement des parkings des gares, la mise en place d'offres d'accueil diversifiées de la petite enfance, un soutien aux offices de tourisme et aux animations culturelles. La pérennité de ces réalisations et de ces services, la gestion de nos projets d'aménagement des communes, le développement numérique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2020, conjugués à la baisse des dotations et aux prélèvements obligatoires de l'État nécessitent une adaptation de la fiscalité additionnelle.

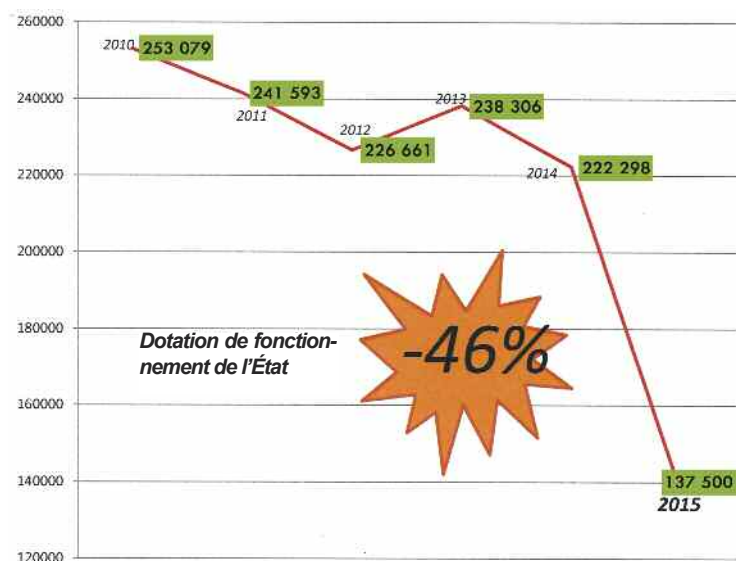
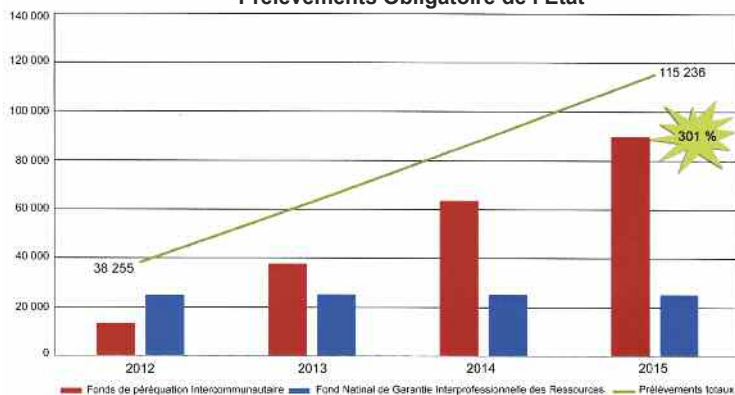
**Dépenses de fonctionnement**



**Recettes de fonctionnement**



**Prélèvements Obligatoire de l'État**



**LES CHIFFRES À RETENIR**

**Budget global 2015 : 6 458 289 €**

Fonctionnement : **5 073 696 €**

dont *Taxe Ordures Ménagères* : 2 675 167 €

*Contributions directes* : 1 176 483 €

Investissement (voirie, projet gendarmerie, ZAC de l'Orme) : **1 384 593 €**

**La fiscalité locale 2015**

Taxe d'habitation : **1,77 %**

Taxe foncière : **1,34 %**

Foncier Non Bâti : **6,72 %**

CFE (contribution Foncière des Entreprises) : **1,61 %**



**William Rouyer**  
Vice-président

## Zone artisanale : quand l'intercommunalité s'engage

**Le futur Parc d'Activités de l'Orme aura pour objectif de répondre aux besoins des entreprises du territoire et d'offrir de nouvelles possibilités d'implantation tournées vers les PME-PMI. Il offrira aux entreprises des conditions privilégiées d'installation au sein du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France à proximité de l'agglomération de Cergy Pontoise et de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.**

Trois dates s'inscrivent dans l'état d'avancement du dossier de la Zone de l'Orme.

En mai 2014, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le dossier de réalisation de la ZAC de l'Orme et le projet de programme des équipements publics.

Ce dossier précise le contenu de la notice de présentation de la zone, le programme de réalisation des équipements et constructions à réaliser, les modalités prévisionnelles et l'échelonnement dans le temps du financement de l'opération d'aménagement.

En décembre 2014, le conseil communautaire entérine à l'unanimité le choix de la commission économique de réaliser cette opération en régie sans passer par l'intermédiaire d'un aménageur comme nous avons pu l'étudier en 2013.

Fin du premier semestre 2015, sera retenu un partenaire pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dont la mission principale sera le pilotage général de l'opération.

Nous pouvons maintenant prévoir d'entrer enfin dans la phase opérationnelle des travaux avant la fin 2015.

### Parc d'Activités de l'Orme

Communauté de Communes Carnelle Pays de France

**Offrez un nouveau souffle à votre entreprise**  
au cœur du Parc Naturel Régional de l'Oise  
Pays de France

A partir de  
50 €/m<sup>2</sup>

**Au sein de 12.3 hectares paysagés,  
17 lots viabilisés de 2 000 à 50 000 m<sup>2</sup>**

**Contacts :**  
Communauté de communes Carnelle Pays de France : **01 34 09 26 32**  
Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise : **01 34 25 32 42**

## Future gendarmerie



La Communauté de Communes a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle gendarmerie sur les territoires des communes d'Asnières-sur-Oise et de Viarmes. Elle a désigné la SEMAVO (Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise) en qua-

lité de mandataire pour assurer la réalisation de ce projet. Il est rappelé que ce projet est destiné à accueillir 15 gendarmes et comprendra deux zones d'implantation, une zone de services techniques ainsi qu'une zone de logement. Un avis de concours d'architecte, limité à trois

**L'ESSENTIEL**

Située actuellement en centre-ville de Viarmes, la nouvelle gendarmerie sera implantée au nord du territoire. La structure sera dotée de locaux techniques et de quinze logements pour le personnel.

candidatures, a été lancé pour attribution de la mission de maîtrise d'œuvre. Le projet s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), en cohérence avec la charte du Parc Naturel Oise-Pays de France : bâtiments simples et pérennes avec des coûts de maintenance les plus faibles possibles.

**L'ESSENTIEL**

La Communauté de Communes s'est engagée à valoriser la Zone d'Activités de l'Orme. Cette zone sera en capacité d'accueillir tout type d'activité avec un découpage parcellaire pouvant répondre à des demandes diverses dans un cadre de travail agréable avec un aménagement paysager de grande qualité. Les travaux devraient débuter d'ici la fin 2015.

## Zone de Vulli

Le résultat des discussions et négociations de la commune d'Asnières-sur-Oise avec deux opérateurs a abouti à la signature d'une promesse de vente entre la commune et le Groupe Nexity sur la base d'un projet immobilier composé de 120 logements collectifs (dont 30% de logements sociaux) et indivi-

duels. L'ensemble représente 80% de la surface développée et 1 700 m<sup>2</sup> de locaux d'activités et de services. Le permis de construire de l'opération devrait être déposé pour le 30 juin 2015 et obtenu fin 2015 sauf entrave administrative. Nexity a lancé une pré-commercialisation en avril 2015. Malgré les très nombreux obstacles financiers, environnementaux et admi-

nistratifs, mais grâce à la pugnacité et au travail des élus d'Asnières-sur-Oise aidés par l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, la Communauté de Communes, le Parc Naturel Régional et l'ADEME, la réalisation de cette opération aura permis de reconquérir 23 000 m<sup>2</sup> de friche industrielle et de ruines, de valoriser et de dynamiser l'entrée de ville d'Asnières-sur-Oise.



## Évolution de la Communauté de Communes et Politique de mutualisation



**Patrice Robin**  
Vice-président

Depuis mars 2015, les intercommunalités sont tenues de mettre en place un schéma de mutualisation des services.

La mutualisation doit aboutir à une synergie entre les dix communes de notre intercommunalité, une mise en commun de ressources et de moyens matériels ou humains. Dans un contexte financier de plus en plus contraint, et plus encore avec la loi de réforme des collectivités territoriales, la mutualisation passe d'un stade expérimental à une

phase opérationnelle. Plus que les autres administrations publiques, les structures intercommunales, dont sont attendues des économies d'échelle, sont invitées à mutualiser leurs moyens entre leurs communes membres. Concernant notre Communauté de Communes Carnelle Pays de France, nous avons procédé au recensement des actions pouvant être mises en œuvre rapidement comme par exemple : les contrats d'entretien des voiries communales, les contrats de

### “POURQUOI LA MUTUALISATION ?

UNE DÉMARCHE POUR UNE DIMINUTION DES COÛTS ET UNE AMÉLIORATION DES SERVICES.”

maintenance des éclairages publics, l'élagage des arbres, les achats de consommables comme les rames de papier, le sel de déneigement, etc ... Le spectre de la mutualisation est très large ; par définition tout

est mutualisable. La démarche de mutualisation poursuit des objectifs d'optimisation de la dépense publique qui, pour être réussie, doit aussi être porteuse de sens et créatrice de valeur humaine ajoutée.

La commission en place compte beaucoup d'élus très assidus, preuve que ce projet est fédérateur et mobilisateur.

## Cadre de Vie - Préservation du Patrimoine rural, des Espaces Naturels Sensibles Développement touristique



L'activité touristique constitue un axe de développement économique non négligeable que la Communauté de Communes Carnelle Pays de France souhaite renforcer dans une démarche d'attractivité de son territoire.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de mettre en exergue patrimoine et manifestations phares de chaque commune. Notre territoire a un cadre de vie privilégié avec des sites protégés et remarquables, des massifs forestiers et un fort maillage de circuits de randonnée. Pour ce faire, la collectivité met en oeuvre une étude diagnostique touristique de la situation 2014 avec l'aide des services départementaux de Val d'Oise Tourisme, en étroite collaboration avec les trois Offices de Tourisme d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes, et le Comité départemental de randonnée pédestre du Val d'Oise (CODERANDO 95) avec, dans un premier temps, la réalisation d'une cartographie touristique communautaire.



**Gilles Menat**  
Vice-président

“Notre territoire regorge de richesses naturelles, culturelles et humaines notoires”



Marie-Pascale Ferré  
Vice-présidente

## Avec la volonté d'offrir un service de qualité, l'accueil Petite Enfance s'est récemment renforcé

Depuis la création de la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France, notre volonté de proposer une offre diversifiée de structures d'accueil Petite-Enfance s'est toujours renforcée.

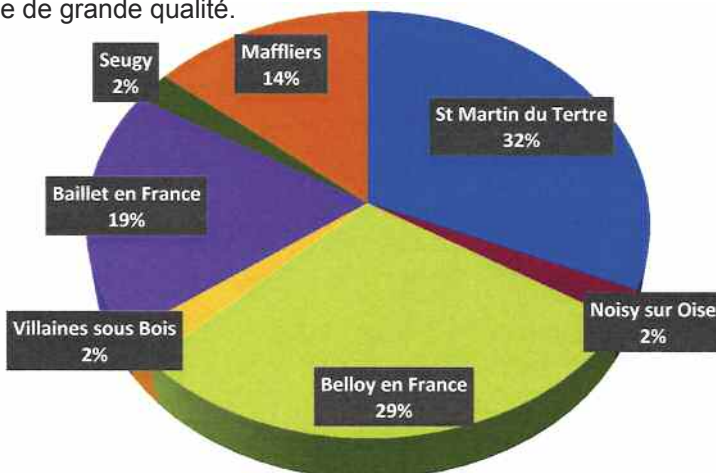
Notre intercommunalité s'est enrichie depuis septembre 2014 d'une nouvelle mini-crèche sur la commune de Belloy-en-France qui accueille dix enfants dans un cadre adapté à leur prise en charge. C'est donc une quatrième structure sur notre territoire à laquelle Carnelle Pays de France participe à hauteur de 30 000 euros par an pour les frais de fonctionnement.

L'ouverture en 2015 d'une nouvelle mini-crèche sur la commune de Baillet augmentera cette capacité d'accueil collectif des plus jeunes.



Il est à noter que les trois structures déjà existantes (Viarmes, Montsoul, Saint-Martin-du-Tertre) affichent des taux de fréquentation très élevés et répondent ainsi à une demande croissante des familles résidant sur nos communes.

Cette création ne remet pas en question la pérennisation de l'offre de garderie itinérante, structure intercommunale accueillant des enfants de 6 mois à 4 ans, sur les communes de Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers, Seugy et Saint-Martin-du-Tertre. Le bilan annuel de la Ronde de Carnelle et son taux de remplissage nous confortent sur l'utilité de ce service auprès de la population : les inscriptions sont en augmentation constante et les activités proposées tout au long de l'année de grande qualité.



Commune d'origine des enfants accueillis  
à la halte-garderie itinérante

## Fondation Royaumont : parcours pédagogiques 2014-2015

### Poussez-vous toujours votre partenariat avec la Fondation Royaumont ?

Oui. L'Abbaye de Royaumont est une pièce majeure de notre patrimoine historique. Permettre sa découverte aux enfants les plus jeunes à travers des activités ludiques et pédagogiques nous paraît essentiel.

### Quelles sont les activités proposées ?

Les jeux-parcours sont conçus avec le soutien d'enseignants et de pédagogues, ils favorisent une visite active de l'Abbaye par petits groupes, à travers les salles et les jardins. Les visites contées adaptées au jeune public font appel à l'imaginaire des enfants et font découvrir l'Abbaye sous ses différentes facettes avec deux accroches historiques : Saint-Louis, roi fondateur de l'Abbaye, et une page d'histoire méconnue, celle d'une Abbaye transformée en hôpital de guerre pendant le premier conflit mondial. Les visites sont combinées avec des ateliers patrimoine et musique, pour une leçon d'histoire en trois dimensions.

### Quelle est votre participation financière aux parcours pédagogiques culturels pour les élèves des écoles de la Communauté de Communes ?

En 2014, notre participation à ce projet s'est élevée à 12 160 euros. Un atelier musique, un atelier conte itinérant et un atelier danse itinérant ont donc été proposés à toutes les écoles de notre territoire pour les enfants de la Petite Section de maternelle au CE2, et huit groupes scolaires ont répondu positivement.



JARDIN DE POCHÉ@Royaumont-En Photo Simone

## Aménagement de l'espace communautaire - Voirie

Chaque commune a une partie de sa voirie classée en espace communautaire. Notre Communauté de Communes compte au total environ 24,5 km de voirie d'intérêt communautaire qui se répartissent de la manière suivante :

- Asnières-sur-Oise / 3,7 km
- Baillet-en-France / 3,4 km
- Belloy-en-France / 3,6 km
- Montsout / 3 km
- Seugy / 0,700 km
- Viarmes / 8 km
- Noisy-sur-Oise / 0,800 km
- Villaines-sous-Bois / 0,750 km
- Maffliers / 0,315 km
- Saint-Martin-du-Tertre / 0,800 km

La voirie est un chapitre non négligeable du budget d'investissement de la Communauté de Communes et des communes. C'est également un point significatif de l'intérêt que nous portons tous au bon état de nos routes pour notre confort et l'embellissement de l'environnement.

Parking de la gare de Montsout



Parking de la gare de Belloy-en-France / Saint-Martin-du-Tertre

La subvention du Conseil Général est de 25% pour un montant de travaux plafonné à 400 000 euros HT : conjoncture économique oblige. Pour 2015, année intermédiaire sans subvention, le montant de nos travaux d'entretien sera de 40 000 euros TTC.



**Lucien Mellul**  
Vice-président

## en bref

- L'année 2014 a permis les réalisations suivantes :
- réhabilitation du parking de la gare de Montsout, de la place et du parking de la gare de Viarmes, de la rue de Boran à Asnières-sur-Oise, de la route de la briqueterie et du parking de la gare de Belloy-en-France / Saint-Martin-du-Tertre et reprise de voirie sur Baillet-en-France.
- Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 382 182 euros TTC avec une subvention du Conseil Général de 89 131 euros.

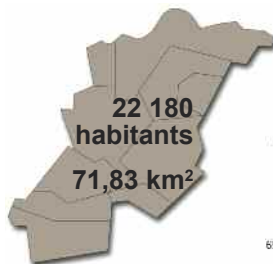


Parking de la gare de Viarmes

## Communication

### Carnelle Pays de France

10 communes aussi diverses par le nombre de leurs habitants (de 700 à plus de 5 000) que par leur superficie de 200 à plus de 14 000 hectares



### Un territoire « rurbain » qui se densifie

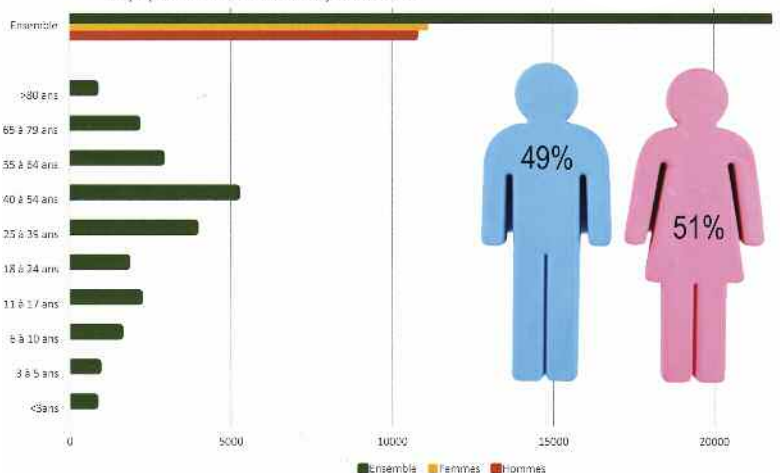
309 hab/km<sup>2</sup> (292 en 2006) avec une population très concentrée au sud (près de 900hab/m<sup>2</sup> pour Montsout) et plus dispersée au nord proche de l'Oise (moins de 200) pour plus de 8000 ménages avec une moyenne de 2,6 personnes/ménage.

Plus de 1000 entreprises dont 66% dans les secteurs du commerce, des transports et des services, 16,3% dans le secteur de la construction. 50% de ces entreprises ont plus de 5 ans auxquelles il convient de rajouter une vingtaine d'exploitations agricoles.

### Catherine Borgne Vice-présidente



La population de Carnelle Pays de France



### Une population jeune et active

24% de moins de 18 ans  
Près de 65% d'habitants âgés de 18 à 65 ans  
Une moyenne de 150 naissances par an sur les dix dernières années